

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

4/10/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-DAA-DP-00506

1. Intitulé du projet

Déplacement des installations électriques et extension foncière du poste-source 63 000 / 20 000 volts de SAINT-MARCELLIN - Commune de Saint-Marcellin (Isère)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENEDIS - Sillon Alpin

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Alain ROSSI

RCS / SIRET

44460844210124

Forme juridique

SA A DIRECTOIRE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension	Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Déplacement des installations électriques du poste-source existant de SAINT-MARCELLIN avec extension de l'emprise du site actuel sur la parcelle attenante, propriété ENEDIS, sur une surface de 1 700 m².

Le projet conduira principalement à la création de nouveaux bancs transformateurs 63 000 / 20 000 volts et à la construction d'un nouveau bâtiment de contrôle-commande. Aucune démolition ne sera associée au projet.

4.2 Objectifs du projet

Le déplacement des installations électriques du poste-source existant 63 000 / 20 000 volts de SAINT-MARCELLIN conduisant à l'extension foncière de ce dernier permettra :

- d'améliorer la sécurité des tiers et la qualité de fourniture de l'électricité en modifiant le régime de neutre et la protection des transformateurs : passage en régime de neutre compensé, installation d'un ensemble sectionneur-disjoncteur et renouvellement des 1/2 rames moyenne tension
- d'assurer la mise aux normes environnementales du site
- de raccorder de nouveaux sites de production électrique éolienne (projets Forêt de Thivollet A et B dont la convention de raccordement a été signée en février dernier) en ajoutant des 1/2 rames moyenne tension

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires au déplacement des installations électriques et à l'extension foncière du poste-source de SAINT-MARCELLIN s'échelonnent sur une durée totale de 12 mois, entre décembre 2017 et décembre 2018, en différentes étapes :

- L'aménagement de la nouvelle plateforme du poste-source sur la parcelle attenante au site actuel, avec modification des clôtures,
- La suppression des deux sectionneurs à rupture brusque (SRB) et leur remplacement par deux ensembles disjoncteur-sectionneur reconstruits à l'emplacement actuel des transformateurs, sur le site existant,
- La création de deux nouveaux bancs transformateurs sur la parcelle attenante au site actuel, conformes aux normes environnementales en intégrant la modification du régime de neutre en neutre compensé,
- La création de liaisons haute tension souterraines entre les nouveaux disjoncteurs sur le site actuel et les transformateurs déplacés sur la parcelle attenante,
- La construction d'un bâtiment d'une superficie de 100 m² environ, abritant la partie contrôle-commande et les ½ rames moyenne tension sur la parcelle attenante au site actuel

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le poste-source de SAINT-MARCELLIN aura les mêmes caractéristiques qu'actuellement. Il sera principalement composé de deux transformateurs 63 000 / 20 000 volts de 36 MVA, de charpentes métalliques d'une hauteur maximale de l'ordre de 6m, de disjoncteurs et de sectionneurs.

Un nouveau bâtiment de contrôle commande sera construit en plus du bâtiment existant.

Une fosse déportée permettant de récupérer l'huile des transformateurs en cas d'incident et 3 murs pare son - pare feu seront également associés aux transformateurs.

Il sera, comme actuellement, contrôlé à distance et ne nécessitera pas la présence de personnel sur site de façon permanente. Seuls les actes de maintenance et d'exploitation régulière conduiront à des interventions ponctuelles tous les 2 ou 3 mois.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En application de l'article R. 323-26 du code de l'Energie, le projet d'extension foncière du poste-source de SAINT-MARCELLIN est soumis à demande d'approbation de projet d'ouvrage.

En application du code de l'Urbanisme, le projet est également soumis à demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet incluant le site actuel, le site étendu, les zones de chantier et les zones d'accès restant existants	3 560 m ² (dont 1 860 m ² de site existant)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Zone d'activités de la Camponnière
RD 1092
38 160 SAINT-MARCELLIN

Parcelles concernées :

- site actuel : AE 137 et 217
- zone d'extension : AE 138 et 217

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 30 ' 87 " Lat. 45 ° 14 ' 60 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le projet de déplacement des installations électriques du poste-source de SAINT-MARCELLIN s'inscrit dans la continuité du site actuel, en extension de ce dernier.

Construit il y a une quarantaine d'années, ce site avait été soumis à une autorisation d'exécution de l'autorité de tutelle d'EDF de l'époque.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'intérêt communautaire « La Bourne » (site FR8201743), le plus proche, se situe à plus de 6 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Combe Laval, le plus proche, se situe à plus de 15 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, la création des bancs transformateurs, la construction d'un nouveau bâtiment avec sous-sol et la création d'une fosse déportée généreront des extraction de matériaux qui seront évacués en décharge agréée. Il s'agira principalement de terre/ Le volume de terre excavé sera de l'ordre de 1 100 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La finalisation de la plateforme totale du poste-source de SAINT-MARCELLIN étendu nécessitera l'apport de remblai et de concassé de finition pour un volume de 200 m3.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle adjacente au poste-source de SAINT-MARCELLIN existant, sur laquelle le déplacement des installations électriques et envisagée correspond à une parcelle en friche, occupée par une couverture herbacée spontanée, sans enjeu écologique particulier. Quelques espèces horticoles (chèvrefeuille, haie de thuyas, buisson ardent...) subsistent de l'ancienne occupation de la parcelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le trafic rue de la Camponnière et RD1092 pourra être perturbé et augmenté du fait de la circulation des camions évacuant la terre excavée. Cette opération sera toutefois limitée à 4 mois sur les 12 mois nécessaires au chantier. Les livraisons des différents matériels se feront par camions ou convois lourds (pour les transformateurs). Les conditions d'arrivée de ces derniers seront adaptées aux contraintes des voiries (heure et jour de livraison).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins et véhicules nécessaires au chantier généreront du bruit. La réglementation en vigueur sera respectée. En phase exploitation, le poste-source de SAINT-MARCELLIN respectera les émergences réglementaires de 5 et 3 dB(A) au niveau des habitations les plus proches, au sud et à l'ouest du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les créations des fondations nécessaires aux bancs transformateurs et au nouveau bâtiment pourront générer très ponctuellement des vibrations en fonction des techniques utilisées. Elles se limiteront à quelques semaines sur les 12 mois du chantier global.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le poste-source de SAINT-MARCELLIN étendu rejettera dans le sol les eaux pluviales issues du futur bâtiment et des bancs transformateurs. Elles seront collectées via des canalisations enterrées raccordées à des tranchées drainantes d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, comme tout chantier, l'extension du poste-source de SAINT-MARCELLIN générera la production de déchets. Ils seront tous évacués vers des filières agréées en fonction de leur nature. Il s'agira pour la plupart de déchets inertes.</p> <p>En phase exploitation, le poste-source de SAINT-MARCELLIN étendu ne générera aucune production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension du poste-source de SAINT-MARCELLIN conduira à l'artificialisation d'une parcelle en friche, occupée par une couverture herbacée spontanée, sur une surface de 1 700 m ² .

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf annexe : Eléments de présentation du projet.

Outre les annexes obligatoires à toute demande d'examen au cas par cas, ce document présente les différentes mesures environnementales associées au présent projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à étendre le poste-source de SAINT-MARCELLIN existant, implanté en zone urbanisée semi-industrielle en bordure de voirie, afin d'assurer l'amélioration de la qualité de fourniture en électricité du secteur et de permettre le raccordement de producteurs d'énergies renouvelables. Dans une démarche globale, le projet vis également à mettre le poste-source de SAINT-MARCELLIN aux normes environnementales. Dans ce cadre, des études acoustique, hydraulique, géotechnique et paysagère ont été réalisées afin de s'assurer de l'amélioration environnementale du site en termes de gestion des eaux, de qualité acoustique et de continuité paysagère principalement.

Au vu de ses impacts résiduels, ENEDIS n'estime pas qu'il soit nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Eléments de présentation du projet.

Outre les annexes obligatoires à toute demande d'examen au cas par cas, ce document présente :

- les périmètres écologiques d'inventaires et de protection et les périmètres Natura 2000 alentours se rapportant au point 5 de la demande
- les différentes mesures environnementales associées au présent projet se rapportant au point 6.4 de la demande
- les études acoustique, géotechnique et hydraulique associées à la conception du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VIENNE

le, 03/05/2017

Signature


Alain ROSSI


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus